

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 31/12/2020

VACCINATION COVID-19

Démarrage de la campagne de vaccination en Bretagne à partir du lundi 4 janvier 2021

En Bretagne, la phase 1 de la campagne de vaccination débute à partir de la semaine du 4 janvier 2021 avec l'EHPAD du CH Le Jeune de Saint-Renan dans le Finistère*. Cette première phase pilote concerne au total 17 structures (12 Ehpads et 5 unités de soins de longue durée (USLD), de statuts public ou privé, répartis sur les 4 départements de la région. Le calendrier précis des vaccinations dans les 17 établissements sera précisé lundi 4 janvier 2021.

** Aucune présence de médias n'est prévue avant le 4 janvier 2021 après midi au sein de l'EHPAD de Saint-Renan. Les modalités de reportage dans cet établissement seront communiquées dès le lundi 4 janvier 2021 matin par le CRHU de Brest-Carhaix.*

Cette première phase mobilisera le vaccin BioNTech/Pfizer (Comirnaty). Pour ce vaccin, deux injections espacées de 21 jours sont nécessaires. Il doit être stocké à - 80°C et peut être ensuite conservé entre 2 et 8°C pendant 5 jours au maximum.

Le vaccin est à prescription médicale obligatoire et requiert donc une consultation pré-vaccinale. L'injection peut être effectuée par des infirmiers sous la supervision d'un médecin présent dans la structure.

A partir du 11 janvier 2021, au-delà de ces 17 structures pilotes, la campagne se déploiera progressivement au sein des 498 EHPAD et 37 USLD de Bretagne (patients, résidents et professionnels exerçant dans ces structures).

Cette stratégie de vaccination a pour objectifs de faire baisser la mortalité et les formes graves liées à la Covid-19, ainsi que de protéger les Français et notre système de santé.

La stratégie vaccinale en trois phases :

La 1^{er} phase à compter du 4 janvier 2021 pour la Bretagne, concerne les personnes âgées résidant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpads) et les unités de soins de longue durée (USLD), puis les personnes âgées des résidences autonomie et résidences services seniors, ainsi que les professionnels de plus de 50 ans exerçant dans ces établissements ou présentant des facteurs de risque.

La 2^{ème} phase qui devrait débuter en février concernera les personnes âgées de plus de 75 ans, puis les personnes âgées de plus de 65 ans et atteints de pathologies, ainsi que les autres professionnels de santé et du médico-social de plus de 50 ans et atteints de pathologies.

La phase 3, au troisième trimestre 2021 concernera ensuite les autres tranches de l'ensemble de la population.

Il est bien entendu rappelé que l'ensemble de ces vaccinations sont gratuits, se feront avec le plein consentement des personnes et ne présentent pas un caractère obligatoire.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 28
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



Livraison et approvisionnement des vaccins

Deux circuits logistiques seront utilisés pour l'acheminement des vaccins BioNTech/Pfizer (Comirnaty) :

- Des plateformes nationales de stockage livreront les pharmacies de villes qui approvisionneront les EHPAD ne disposant pas de Pharmacies à usage intérieur (PUI). Ce flux A représente environ 75% des EHPAD.
- Pour les autres structures associées (EHPAD avec PUI et ULSD) à un établissement de santé constituant le flux B, elles seront approvisionnées par les 4 plateformes départementales localisées dans des centres hospitaliers disposant d'un congélateur permettant de stocker le vaccin à -80°.

